

Bordereau de signature

ARR2016_0139



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES FINANCES
REF : APB

ARR2016_ 0139

ARRETE

OBJET : NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2016

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

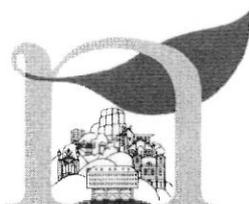
VU la décision n°D2016_0110 en date du 24 juin 2016 portant Reprise intégrale de l'acte constitutif et des quatre avenants relatifs à la Régie centralisée d'avances,

VU la décision n°2016_0111 en date du 24 juin 2016 portant institution des sous-régies centralisées d'avances temporaires pour les mini- séjours de l'été 2016,

VU l'avis conforme du Régisseur en date du 20 juin 2016,

VU l'avis conforme du Comptable public en date du juin 2016,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la nomination des mandataires des sous-régies centralisées d'avances temporaires instituées pour le bon déroulement des mini-séjours de l'été 2016,



VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N°2016_

0139

portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES
INSTITUEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2016

ARRETE

ARTICLE 1 Pour le compte et sous la responsabilité du Régisseur de la Régie centralisée d'avances, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création des sous-régies temporaires, sont nommés en qualité de mandataires :

Intitulé de la sous-régie temporaire	Mandataire temporaire	Dates de nomination
Mini-séjours Enfance		
Enfants 4/6 ans- Découverte du Poney	Monsieur Abdoulaye COULIBALY (Adjoint d'animation)	Du vendredi 8 juillet au lundi 25 juillet 2016 inclus
Enfants 4/6 ans- La Ferme Pédagogique	Madame Aurélie MEYER (Adjoint d'animation)	Du vendredi 29 juillet au lundi 8 août 2016 inclus
Enfants 6/10 ans- Pratique de l'équitation	Madame Latifa ARBOUCHE (Adjoint d'animation)	Du vendredi 15 juillet au lundi 25 juillet 2016 inclus
Enfants 6/10 ans- Découverte de la Nature	Monsieur Salim BOURENANE (Vacataire)	Du vendredi 5 août au mardi 16 août 2016 inclus
Enfants 10/12 ans- Sports de pleine Nature	Monsieur Abdoulaye COULIBALY (Adjoint d'animation)	Du vendredi 8 juillet au lundi 25 juillet 2016 inclus
Mini-séjours Jeunesse		
Enfants 11/14 ans- Sport de pleine nature	Monsieur Samba DIALLO (Adjoint d'animation)	Du vendredi 15 juillet au lundi 25 juillet 2016 inclus
Enfants 11/17 ans- Sport mécanique	Monsieur Vincent DILOLOT (Adjoint d'animation)	Du vendredi 19 août au lundi 29 août 2016 inclus
Enfants 15/17 ans- Sports nautiques	Madame Aurélie TAOU (Adjoint d'animation)	Du vendredi 22 juillet au lundi 1 ^{er} août 2016 inclus



VILLE DE NOISIEL

Suite 2 de l'arrêté N°2016_

0139

portant sur *NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2016*

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal .

Le mandataire doit les payer selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous- régie centralisée d'avances temporaire concernée.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable public

Pour avis conforme du 22 juin 2016

AD



Fait à Noisiel, le 24 JUIN 2016

Le Maire,



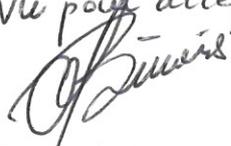
Daniel VACHEZ



VILLE DE NOISIEL

Suite 3 de l'arrêté N°2016_ **0139**
portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES
TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2016

Le régisseur titulaire
BINOIS Martine
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Le mandataire suppléant
BARREAU Muriel
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


MINI-SEJOURS ENFANCE

Le mandataire
Abdoulaye COULIBALY
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 4/6 ans- Découverte du Poney
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

"Vu pour acceptation"

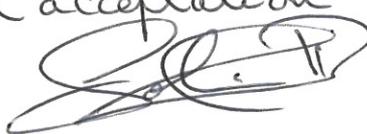

Le mandataire
Aurélie MEYER
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 4/6 ans- Ferme pédagogique
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Le mandataire
Latifa ARBOUCHE Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 6/10 ans- Pratique de
l'équitation (Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

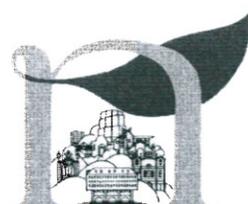
Vu pour acceptation


Le mandataire
Salim BOURENANCE
Sous-régies centralisées d'avances temporaire Enfants 6/10 ans- Découverte de la Nature
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Le mandataire
Abdoulaye COULIBALY
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 10/12 ans- Sports de pleine Nature
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

"Vu pour acceptation"

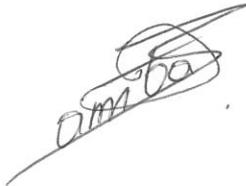
VILLE DE NOISIEL

Suite 4 de l'arrêté N°2016_ 0139
portant sur NOMINATION DES MANDATAIRES DES SOUS-REGIES CENTRALISEES D'AVANCES
TEMPORAIRES INSTITUTEES POUR LES MINI-SEJOURS DE L'ETE 2016

MINI-SEJOURS JEUNESSE

Le mandataire
Samba DIALLO Sous-régies centralisées d'avances temporaire Enfants 11/14 ans- Sport pleine
Nature
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Le mandataire Vincent DIOLOT
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 11/17 ans- Sport mécanique
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Le mandataire Aurélie TAOU
Sous-régie centralisée d'avances temporaire Enfants 15/17 ans- Sports nautiques
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché le 30 JUIN 2016

Notifié le 30 JUIN 2016

Publié le 30 JUIN 2016

